

#	Horodatage	S'agit-il d'une question ou d'un commentaire ?	Prénom	Nom	Organisme représenté, s'il y a lieu	Sujet de l'intervention (1000 caractères maximum)	Réponses données lors du conseil	Suivi du CODIR	Direction responsable (si suivi requis)
1	2023-05-08 18:21:30	Question	Tony	Spagnolo	non	Conversion des terrains de soccer au parc Oscar-Peterson	BD : pas de volonté de transformer le terrain actuel en terrain de tennis ou de basketball. Une hausse du nombre d'heures d'utilisation pour le football est plutôt envisagée. Le terrain a été beaucoup utilisé et se trouve en mauvais état. Volonté de continuer à investir dans le parc. Travail en cours avec les tables de quartiers et les organismes locaux.		
2	2023-05-08 18:32:52	Question	Lucie	Bazzo	Non	Installation de supports à vélo dans les rues résidentielles / Piste cyclable sur Wellington	BD : stationnement pour vélos sur les artères commerciales est prévue mais analyse sera faite pour du stationnement dans le quartier. Un suivi sera fait par les services et le cabinet. Pour la piste cyclable, une vérification sera faite afin de voir ce qui est prévu au niveau de la ville-centre CS : plan local de déplacement en cours		
3	2023-05-08 18:35:48	Question	Martin	Hamel	l'association pour la mobilité active du Sud-Ouest	Déplacements à vélo dans l'arrondissement	BD : problèmes avec Parcs Canada : enjeux de responsabilité, d'infrastructures et des ententes doivent être signées. 70 % du réseau appartient à la ville-centre. Arrondissement est tributaire du central qui investit massivement dans le vélo. Si les aménagements cyclables s'arrêtent c'est parce qu'il y a des projets d'ouverture de rue à venir. Réalisation de projets intégrés depuis 2018.		
4	2023-05-08 18:43:32	Question	Chantal	Labreche	Non	Maison Principale	BD : donner des contraventions est un pouvoir discrétionnaire des policiers. Une demande sera faite auprès de l'Agence de mobilité durable		

#	Horodatage	S'agit-il d'une question ou d'un commentaire ?	Prénom	Nom	Organisme représenté, s'il y a lieu	Sujet de l'intervention (1000 caractères maximum)	Réponses données lors du conseil	Suivi du CODIR	Direction responsable (si suivi requis)
5	2023-05-08 18:44:40	Question	Josée	Rufiange	Non	Maison Principale	BD : Plusieurs esquisses et modélisations du débarcadère ont été proposées. Il reste à implanter le débarcadère et valider le tout avec le central, en vue de l'implantation du REV. Le débarcadère sera obligatoire.		
6	2023-05-08 18:45:58	Question	Alexandre	Courtemanche	Non	Règlement pour une métropole mixte et prix des logements	BD : Le règlement pour une métropole mixte a mis du temps à être élaboré. Des études économiques ont été produites : l'impact sur le coût des logements est marginal. Un bilan quant à l'application du règlement doit être produit. Il sera présenté à l'automne, accompagné d'une reddition de comptes. L'orientation actuelle est de construire des logements et de préserver le locatif.		

#	Horodatage	Prénom	Nom	Organisme représenté, s'il y a lieu	Objet de l'intervention	Votre question (1000 caractères maximum)	Réponses données lors du conseil	Suivi du CODIR	Direction responsable (si suivi requis)
1	2023-05-05 14:59	Simon	Brabant		Carré d'arbre	Bonjour,  J'habite Ville-Émard et je remarque que plusieurs carrés d'arbres sont vide/vacant et ce depuis plusieurs années (2/3 ans). Par exemple, tout juste au sud de la rue Jolicoeur, sur les rues Jogues et Mazarin, on peut voir sur les archives de Google Maps que les arbres ont été abattus en 2020 et non pas été re-plantés depuis. Et c'est le cas à plusieurs autres endroits dans Ville-Émard. Dans le contexte actuel de changement climatique, on cherche par tous les moyens à rendre nos villes plus résilientes en plantant des nouveaux arbres. Comment explique-t-on qu'il peut s'écouler jusqu'à 2 ou 3 ans avant de replanter un nouvel arbre dans un espace déjà dédié ? Merci	BD : on travaille pour arriver avec des séquences optimales. Les tronçons mentionnés sont prioritaires. Mersures à venir prochainement.		
2	2023-05-05 15:06	Simon	Brabant		Sécurisation des ruelles	L'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie a présentée un nouveau programme de sécurisation des ruelles en H qui permet a un citoyen de demander à ce que deux entrées sur 4 soient barrés pour éviter que les ruelles soient utilisées en raccourci. J'habite le côté Sud de la rue Jolicoeur et notre ruelle, entre Mazarin et Jogue, est très dangereuse par le fait que des dizaines de véhicules l'empruntent chaque jour en raccourci. Impossible d'y laisser jouer les enfants.  Ma question: prévoyez-vous déposer un projet similaire à celui de Rosemont prochainement ?	BD : arrondissement a un programme d'intervention dans les ruelles mis en place depuis 2016. Une quarantaine de ruelles ont été sécurisées depuis 2016. Une réflexion sur le verdissement et l'apaisement des ruelles est en cours.		
3	2023-05-07 21:38	Louis	poisson	aucun	Téléphone VOIP et services d'urgence	Bien le bonsoir à nos élu(e)s du Sud-Ouest,  Questions pour M. Vaillancourt ou le lieutenant du PDQ-15,  Première question: comme plusieurs pour des raisons économiques, je n'ai pas de cellulaire ni de téléphone à ligne fixe, j'utilise chez-moi un téléphone d'ordinateur (VOIP: Voice Over Internet Protocol):  est-il exact que je peux contacter de chez moi la Centrale 911 de Montréal en composant le 514-280-2121 et que mon appel d'urgence sera ainsi traité de la même manière qu'un appel à 911 fait à partir d'un cell ou d'une ligne fixe ?  Ma sous-question: le PDQ-15 ou le SPVM fera-t-il mieux connaître cette option notamment aux personnes âgées car pour les utilisateurs de téléphone VOIP le 514 280 2121 serait semble-t-il plus sécuritaire que le 911 ?  Merci beaucoup et bon conseil d'arrondissement.	Cdt : le numéro n'est pas sécuritaire car la centrale n'est pas capable de géolocaliser l'appel. Préférable que les gens utilisent les appareils réguliers et non les lignes internet. Cette technologie n'est pas faite pour être géolocalisée d'où l'absence de publicité autour de ce système.		
4	2023-05-08 09:13	Philippe	T.Desmarais	POPIR comité logement	Service d'inspection	Bonjour, le POPIR est venu poser une question au dernier conseil d'arrondissement concernant l'obligation de l'envoi d'une mise en demeure de la part des locataires avant de pouvoir faire appel au service d'inspection de l'arrondissement. Certains arrondissements ont abolis cette obligation en simplifiant la démarche pour les locataires, notamment l'arrondissement de St-Michel-Parc-Extension-Villeray. Avez-vous été en mesure de faire un suivi à ce niveau et si oui pouvez-vous vous engager à faire un suivi courriel à ce propos avec nous? service@popir.org  Merci!!!	BD : un suivi a été fait au niveau juridique et pratique. La DAUP a contacté le POPIR et le RIL pour faire un suivi. L'Arrondissement peut procéder sans mise en demeure et l'arrondissement le fait.		